



## Fiche Contrôle de l'Etat



**Une visite de contrôle perturbe le fonctionnement de l'accueil. Afin d'atténuer cet effet, il est fortement recommandé de réunir, avant le début de chaque accueil, dans un même classeur, la copie à jour de l'ensemble des documents obligatoires à présenter. Le temps de disponibilité du directeur/trice en sera d'autant diminué et les discussions portant sur les aspects éducatifs de l'accueil en seront favorisées.**

### Un cadre pour l'inspection :

La [circulaire du 20 juin 2011](#) relative à l'évaluation et au contrôle des accueils collectifs de mineurs définit un cadre et des méthodes communes pour toutes les inspections sur le territoire national. L'évaluation et le contrôle sont, selon la circulaire, indissociables. L'**évaluation** consiste à s'assurer, sur place et sur pièces, de la qualité éducative des ACM, notamment à travers les éléments suivants :

- la bonne adéquation entre les projets éducatif et pédagogique et la réalité de l'accueil (mode d'organisation et activités proposées aux mineurs) ;
- l'adaptation du projet aux caractéristiques physiologiques et psychologiques du public accueilli (rythme de vie, niveau d'autonomie, etc.) ;
- la relation avec les familles des mineurs (communication des projets avec notamment des informations sur les activités proposées et les conditions de leur pratique) ;
- le niveau d'implication des enfants dans le projet (information, choix ou participation des mineurs) ;
- le cas échéant, l'adaptation au public et aux activités proposées des locaux d'hébergement, du site d'accueil ou de l'itinérance.

Le **contrôle**, conjoint à l'évaluation, est une vérification, toujours sur place et sur pièces, du respect du cadre réglementaire: qualification des intervenants, taux d'encadrement, conditions générales d'accueil des mineurs, assurances, etc.

### Le rôle du SDJES :

Les mineurs accueillis collectivement pendant le temps des vacances et des loisirs dans les sept catégories d'accueil définies par décret sont sous la protection du Préfet qui délègue ce rôle au Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES), autorité de tutelle.

Les « *agents évaluateurs* » du ministère en charge de la Jeunesse sont donc les « *généralistes* » des accueils collectifs de mineurs. à ce titre, ils vont s'intéresser à l'ensemble des aspects de l'accueil.

Ces agents peuvent être des inspecteurs Jeunesse et Sports ou des personnels techniques ou pédagogiques (Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, professeurs de sport). L'inspection Jeunesse et Sports comprend à la fois un contrôle réglementaire et une évaluation pédagogique.

Le contrôle réglementaire entre dans le cadre de la police administrative.

L'inspecteur va essayer de se rendre compte, au nom de l'enfant mineur, si rien n'existe qui mette en cause sa sécurité physique ou morale. Est-il accueilli dans de bonnes conditions ?

L'inspection permet de s'assurer que les prescriptions réglementaires, matérielles, sanitaires, morales et éducatives, tendant au bien-être des mineurs, notamment en termes d'encadrement, d'hygiène et de sécurité, sont respectées. Si le directeur est en situation de stage pratique, un temps plus important sera consacré à l'évaluation de la manière dont il s'acquitte des différentes fonctions de direction, à ce qu'il retire de l'expérience et à ses perspectives pour l'avenir.

### Nota bene :

**En cas d'absence du directeur, un membre de l'équipe d'encadrement doit être en mesure de présenter les documents.**

**En cas de sortie, de l'ensemble du centre, afficher de manière visible et accessible le lieu où le groupe peut être rejoint.**

**Toute absence de l'ensemble du centre pour une journée devra être**

**Signalée au SDJES par le site TAM-GAM :**

**(champ « observation » de la fiche complémentaire).**

### Objet du contrôle :

**Tous les aspects de la vie du centre et le centre lui-même: locaux, encadrement, personnel, activités, hygiène, sécurité, alimentation ainsi que les conditions de réalisation des stages pratiques BAFA et BAFFD.**